



Roissy, le 7 septembre 2023

Grâce à l'appui de l'État français, VOLOTEA devient la première compagnie aérienne en France

Le Syndicat National du Personnel Navigant Commercial (SNPNC-FO), représentant les hôtesses de l'air et stewards en France, tient à exprimer sa profonde préoccupation face à la récente ascension de Volotea en tant que première compagnie aérienne en France. La compagnie espagnole compte 61 lignes domestiques contre 58 pour Air France et 42 pour easyJet.

Cette montée en puissance est malheureusement alimentée par des dérogations accordées par l'État français via la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), qui exemptent Volotea de l'application du code du travail, notamment le code de l'aviation civile et le code des transports.

Le SNPNC-FO souhaite rappeler que ces textes relatifs aux temps de travail et de repos des équipages sont cruciaux pour garantir la sécurité et les droits des membres d'équipage, ainsi que la qualité des services offerts aux passagers. Ces dérogations, qui favorisent Volotea au détriment des normes de sécurité et des conditions de travail de notre profession, suscitent une vive inquiétude au sein de notre syndicat et de l'ensemble de la communauté de l'aviation.

Nous exhortons les autorités françaises à cesser de distribuer des dérogations au code du travail, à reconsidérer leur position et à veiller à ce que toutes les compagnies aériennes opérant en France respectent pleinement les normes et réglementations en vigueur. Ces avantages dont jouit Volotea créent une situation de concurrence déloyale pour toutes les compagnies qui respectent le droit des salariés. La sécurité des équipages et des passagers ne doit en aucun cas être compromise pour des avantages économiques.

Le SNPNC-FO s'engage à continuer à surveiller de près cette situation et à défendre les droits et la sécurité des membres d'équipage, ainsi que la qualité des services aériens en France. Nous espérons que nos préoccupations seront enfin entendues et que des mesures seront prises pour rétablir l'équité et la sécurité dans l'industrie de l'aviation. Notre Syndicat est effaré par le silence de l'Administration face à cette situation.

Le SNPNC-FO

Contact :

Stéphane Salmon, Secrétaire Général Adjoint du SNPNC-FO : 06.14.72.29.49